

La Cimade alerte sur les risques de précarisation accrue des personnes étrangères

13 novembre 2020

Alors que le reconfinement aggrave la précarité d'une partie toujours plus grande de la population, française comme étrangère, La Cimade a interpellé mardi 10 novembre les ministères de l'Intérieur et de la Santé, ainsi que la Défenseure des Droits, pour que soient prises des mesures de protection des droits des personnes sans-papiers, et des mesures de sécurisation de leurs déplacements vers des associations d'aide juridique.

Huit mois après le début de la crise sanitaire, la grande précarité menace ou concerne un nombre grandissant de personnes en France, françaises comme étrangères. Pour ces dernières, à la précarité socio-économique s'ajoute souvent la précarité administrative. Le premier confinement avait vu la fermeture quasi-totale des services publics, notamment des services « étrangers » dont le fonctionnement était déjà, depuis des années, compromis par la lourdeur des procédures et le manque de moyens dédiés à l'accueil du public.

Certes, avec ce second confinement, les services publics ne ferment pas ; mais depuis le mois de juin, les préfetures n'ont pas rattrapé leur retard et nombre de personnes étrangères n'ont pour interlocuteurs que des écrans d'ordinateurs aux plages de rendez-vous saturées. Les restrictions de déplacements depuis le 30 octobre aggravent la situation vécue par les personnes concernées : accéder aux associations de soutien, telles que La Cimade, expose à des risques accrus de contrôle d'identité. Or, [les notifications de mesures d'expulsion et les placements en rétention](#) se poursuivent à un rythme effréné, en dépit de la fermeture des frontières.

Le 10 novembre, [La Cimade a interpellé le ministre de l'Intérieur](#) pour que des réponses adaptées à l'urgence sociale et administrative soient apportées :

- Les personnes étrangères doivent être, sans ambiguïté, autorisées à se déplacer pour se rendre, en cas d'urgence, auprès d'une association d'aide juridique ;
- Dans l'attente d'une véritable mesure de régularisation large et durable de toutes ces personnes, des mesures de prolongation et de sécurisation de leurs droits doivent être immédiatement décidées, dans le prolongement des mesures prises pendant le premier confinement.

Dans l'attente de réelles décisions politiques respectueuses du principe d'égalité, les équipes de La Cimade, malgré un contexte difficile et dans le strict respect des consignes sanitaires, restent mobilisées pour agir en solidarité avec les personnes étrangères, munies ou non d'un titre de séjour.

Photos © Vincent Brossel

Auteur: [Service communication](#)

<https://www.lacimade.org/la-cimade-alerte-sur-les-risques-de-precarisation-accrue-des-personnes-etrangeres/>